

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 1999 du conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, qui s'est tenue le 31 août 1999 à 20 h 25, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

**Commissaires :**

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Serge Dulude, Robert Filteau, Normand Héroux, Pierre Hurtubise, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville.

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires  
représentant  
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau  
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

**Directeur général :** Monsieur Jacquelin Bergeron

**Secrétaire général :** Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également  
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint  
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe  
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint  
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint  
Madame Jocelyne Hébert, directrice du Service des ressources matérielles  
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires

Absences

Madame Ginette Lechasseur, Monsieur Claude Denis.

Ouverture de la  
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 h 25.

**1-CC-1999-2000**  
Adoption de l'ordre  
du jour

**IL EST PROPOSÉ** par madame Colette Larose que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

5.2 Demande de révision de décision - élève numéro 1052240  
Retiré de l'ordre du jour.

**Adoptée unanimement.**

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du

22 juin 1999.

4. Question orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
  - 5.1 Structure de participation
  - 5.2 Retiré
  - 5.3 Demande de révision de décision - élève numéro 0300475
  - 5.4 Demande de révision de décision - élève numéro 0584425
  - 5.5 Demande de révision de décision - élèves numéros 0555490 et 0561969
  - 5.6 Mandats des comités de travail
  - 5.7 Désignation des membres des comités de travail
  - 5.8 Mandat du directeur général
6. Affaires du Secrétariat général :
  - 6.1 Acte d'établissement du Centre d'éducation des adultes le Bac
  - 6.2 Composition des conseils d'établissement
  - 6.3 Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires
  - 6.4 Durée du mandat des membres du comité exécutif
  - 6.5 Élection des membres du comité exécutif :
    - A) Explication de la procédure d'élection
    - B) Nomination d'un président d'élection
    - C) Nomination de deux scrutateurs
    - D) Mises en nominations et élections
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières :
  - 11.1 Équipement informatique - Octroi d'un contrat d'achat
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
  - 12.1 Vente d'une partie de terrain du Centre Lemoyne-D'Iberville
13. Affaires du Service de l'évaluation institutionnelle
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

**2-CC-1999-2000**

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du  
22 juin 1999

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juin 1999 soit adopté avec les modifications suivantes :

Sont également présents :

Monsieur Guy Fortier, directeur du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Monsieur Jacques Morin, directeur du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

**Adoptée unanimement.**

**3-CC-1999-2000**

Structure de participation des gestionnaires

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commission scolaire de favoriser la participation des gestionnaires au développement de la commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** les orientations de la commission scolaire de promouvoir la décentralisation pour accroître la responsabilisation et l'autonomie des établissements;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de revoir la structure de participation après une année de mise en application;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès des gestionnaires;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lise Larouche :

**QUE** la structure de participation décrite au document intitulé «Structure de participation, politique DG 106», daté du 31 août 1999 soit adoptée.

**Adoptée unanimement.**

**4-CC-1999-2000**  
Demande de révi-  
sion de décision  
élève numéro  
0300475

**CONSIDÉRANT** la demande de révision soumise à la commission scolaire par les parents de l'élève numéro 0300475;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par le comité de révision de décision;

**CONSIDÉRANT** les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la politique sur les critères d'inscription adoptée par la commission scolaire par sa résolution numéro 98-CC-1999;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Claire Giguère :

**QUE** la commission scolaire maintienne la décision originale de la direction de l'école dans ce dossier.

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**Adoptée unanimement.**

**5-CC-1999-2000**  
Demande de révi-  
sion de décision -  
Élève numéro  
0584425

**CONSIDÉRANT** la demande de révision soumise à la commission scolaire par les parents de l'élève numéro 0584425;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par le comité de révision de décision;

**CONSIDÉRANT** les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lise Larouche :

**QUE** la commission scolaire maintienne la décision originale de la direction de l'école dans ce dossier.

**Adoptée unanimement.**

**CC-1999-2000**  
Demande de révi-  
sion de décision -  
Élèves numéros  
0555490 et 0561969

**CONSIDÉRANT** la demande de révision soumise à la commission scolaire par les parents des élèves numéros 0555490 et 0561969;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par le comité de révision de décision;

**CONSIDÉRANT** les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** la politique sur les critères d'inscription adoptée par la commission

scolaire par sa résolution numéro 98-CC-1999;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Michel Chamberland :

**QUE** la commission scolaire maintienne la décision originale de la direction de l'école dans ce dossier.

**POUR : 15**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 2**

**Adoptée majoritairement.**

**7-CC-1999-2000**  
Mandats des  
comités de travail

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Dulude :

**QUE** le document « Mandats des comités de travail du conseil des commissaires » portant le numéro G1223 et daté de septembre 1999 soit adopté.

**Adoptée unanimement.**

**8-CC-1999-2000**  
Désignation des  
membres des comités  
de travail

**IL EST PROPOSÉ** par madame Carole Marchand que les personnes suivantes soient désignées membres :

**& Comité de la formation générale des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :**

- Blondeau, Claudine
- Denis, Claude
- Désilets, Lucie
- Larose, Colette
- Larouche, Lise
- Leblanc, Nicole

**% Comité des services complémentaires et des technologies de l'information et des communications :**

- Chamberland, Michel
- Denis, Claude
- Hurtubise, Pierre
- Langevin, Yves
- Lechasseur, Ginette
- Quintal, Gladys

**% Comité des ressources humaines et du développement institutionnel :**

- Chabot, Francine
- Dulude, Serge
- Giguère Marie-Claire
- Larouche, Lise
- Marchand, Carole
- Quintal, Gladys

**% Comité des ressources financières et des ressources matérielles :**

- Chabot, Francine
- Emery, Louise
- Filteau, Robert
- Héroux, Normand

- Létourneau, Jean
- Mainville, Serge

**% Comité du transport et de l'organisation scolaires :**

- Chamberland, Michel
- Désilets, Lucie
- Filteau, Robert
- Héroux, Normand
- Létourneau, Jean
- Marchand, Carole

**Adoptée unanimement.**

**9-CC-1999-2000**  
Mandat du directeur  
général

**CONSIDÉRANT** la demande reçue;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Normand Héroux :

**DE** prendre acte de la démission de monsieur Jacquelin Bergeron, directeur général, laquelle sera effective le 1<sup>er</sup> juillet 2000, de l'affecter à titre de conseiller-cadre à la direction générale à partir du moment où son successeur sera en poste ou au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2000;

**QUE** le document numéro G3 31 daté du 31 août 1999 relatif à sa démission soit adopté.

**Adoptée unanimement.**

**10-CC-1999-2000**  
Acte d'établissement  
du Centre d'éducation  
des adultes le Bac

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'harmoniser la dénomination de nos établissements selon les exigences du ministère de l'Éducation;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Filteau :

**QUE** l'acte d'établissement pour l'année scolaire 1999-2000 pour le Centre d'éducation des adultes le Bac soit adopté.

**Adoptée unanimement.**

**11-CC-1999-2000**  
Composition des  
conseils d'établisse-  
ment

**CONSIDÉRANT** les prescriptions des articles 43 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**CONSIDÉRANT** les orientations de la Commission scolaire Marie-Victorin concernant la composition des conseils d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès des groupes intéressés;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Dulude :

**QUE** les compositions de chacun des conseils d'établissement de la Commission scolaire Marie-Victorin, apparaissant au document intitulé "COMPOSITION DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT" daté du 31 août 1999, soient adoptées.

**Adoptée unanimement.**

**12-CC-1999-2000**

**CONSIDÉRANT** l'étude du projet de règlement déposé à la séance du 22 juin 1999;

Règlement fixant la tenue des séances ordinaires du conseil des commissaires

**CONSIDÉRANT** les avis publics donnés selon les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Mainville :

**QUE** le règlement numéro 16-98 intitulé "RÈGLEMENT FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES" et daté du 31 août 1999 soit adopté.

**Adoptée unanimement.**

**13-CC-1999-2000**  
Durée du mandat des membres du comité exécutif

**CONSIDÉRANT** l'article 179 de la *loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Louise Emery :

**QUE** la durée du mandat des membres du comité exécutif soit fixée à un an.

**Adoptée unanimement.**

**14-CC-1999-2000**  
Nomination d'un président d'élection

**IL EST PROPOSÉ** par madame Gladys Quintal :

**QUE** monsieur Jacquelin Bergeron soit désigné président d'élection.

**Adoptée unanimement.**

**15-CC-1999-2000**  
Nomination de deux scrutateurs

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Létourneau :

**QUE** madame Johanne Gaudreau et monsieur Alain Lacroix soient désignés pour agir à titre de scrutateurs.

**Adoptée unanimement.**

Mises en candidature des membres du comité exécutif

Le président d'élection, monsieur Jacquelin Bergeron, déclare ouverte la période de mises en candidature pour l'élection des membres du comité exécutif.

**16-CC-1999-2000**

Madame Francine Chabot propose madame Lucie Désilets.

**17-CC-1999-2000**

Madame Carole Marchand propose monsieur Normand Héroux.

**18-CC-1999-2000**

Madame Lise Larouche propose monsieur Michel Chamberland.

**19-CC-1999-2000**

Monsieur Yves Langevin propose monsieur Serge Mainville.

**20-CC-1999-2000**

Monsieur Alain Lacroix propose monsieur Yves Langevin.

**21-CC-1999-2000**

Monsieur Robert Filteau propose madame Francine Chabot.

**22-CC-1999-2000**

Madame Louise Emery propose madame Colette Larose.

**23-CC-1999-2000**

Monsieur Michel Chamberland propose madame Gladys Quintal.

**24-CC-1999-2000**  
Fin des mises en

Monsieur Serge Dulude propose que soit close la période de mises en candidature.

candidature

**Adoptée unanimement.**

Le président d'élection clos la période de mise en candidature; ensuite, à l'exception de monsieur Yves Langevin qui refuse, tous les candidats acceptent leur mise en candidature.

Élections à la  
présidence

Résultats du premier tour de scrutin :

Madame Lucie Désilets	19 votes
Monsieur Normand Héroux	18 votes
Monsieur Michel Chamberland	18 votes
Monsieur Serge Mainville	15 votes
Madame Francine Chabot	15 votes
Madame Colette Larose	11 votes

Madame Colette Larose est éliminée tandis que madame Lucie Désilets, monsieur Normand Héroux, monsieur Michel Chamberland, monsieur Serge Mainville, madame Francine Chabot, madame Gladys Quintal sont déclarés élus par le président d'élection.

Membres du  
comité exécutif

Le comité exécutif est donc formé des membres suivants :

Madame Francine Chabot  
Monsieur Michel Chamberland  
Madame Lucie Désilets, vice-présidente  
Monsieur Normand Héroux  
Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal (membre d'office)  
Monsieur Serge Mainville  
Madame Gladys Quintal

Ainsi que les commissaires représentant les parents (membres d'office) :

Madame Johanne Gaudreau (primaire)  
Monsieur Alain Lacroix (secondaire)

**25-CC-1999-2000**  
Équipement informa-  
tique - Octroi d'un  
contrat d'achat

**ATTENDU QUE** la commission a procédé à un appel d'offres, sur invitation, pour la fourniture d'équipement informatique le 29 juin 1999;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 9 août 1999;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par le Service des ressources financières et de l'approvisionnement;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Gladys Quintal :

**QUE** le contrat de fourniture de micro-ordinateurs soit accordé à DELL COMPUTER CORPORATION aux conditions stipulées à l'appel d'offres et à la soumission du 5 août 1999 pour un montant global de 793 200 \$.

**Adoptée unanimement.**

**26-CC-1999-2000**  
Bail emphytéotique  
sur une partie du  
Centre LeMoyné-  
D'Iberville

**CONSIDÉRANT** la relocalisation de la clientèle adulte du Centre le Train en marche (25, Chemin de Chambly) au Centre LeMoyné-D'Iberville;

**CONSIDÉRANT** que la clientèle étudiante bénéficiait des services d'une garderie sur les lieux;

**CONSIDÉRANT** le besoin exprimé par la direction du centre de maintenir les services de

garde à proximité de la clientèle;

**CONSIDÉRANT** que le Centre LeMoyne-D'Iberville ne peut recevoir à l'intérieur de ces locaux, ce service de garde;

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre de la petite enfance Les petits Adultes d'acquiescer ou de louer une partie de terrain du Centre Le Moyne-D'Iberville afin d'y ériger une bâtisse;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Normand Héroux :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin signe un bail emphytéotique avec le Centre de la petite enfance Les petits Adultes sur une partie du terrain du Centre LeMoyne-D'Iberville d'une superficie d'environ 1 490m<sup>2</sup>, laquelle superficie sera officielle à la suite de l'arpentage;

**QUE** la durée du bail soit de 30 ans, du 1<sup>er</sup> octobre 1999 au 30 septembre 2029;

**QUE** le coût du loyer soit de 60,25 \$/ m<sup>2</sup> payable en totalité le 1<sup>er</sup> novembre 1999 pour un montant approximatif de 89 000 \$;

**QUE** le produit du loyer soit affecté à l'aménagement du centre;

**QU'**advenant la cessation de l'activité du Centre de la petite enfance Les petits Adultes ou un changement de vocation de l'immeuble, des clauses de rétrocession à la commission scolaire soient incluses dans le bail à intervenir;

**QUE** la présidente et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin, le bail emphytéotique à intervenir avec le Centre de la petite enfance Les petits Adultes.

**Adoptée unanimement.**

27-CC-1999-2000  
Clôture de la séance

**IL EST PROPOSÉ** par madame Lucie Désilets que la séance soit close.

**Adoptée unanimement.**

Il est précisément 21 h 55 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P. a. 170

---

Présidente

---

Secrétaire général

---



